

Nombre de membres

En exercice : 14

L'an deux mil vingt-quatre, les douze mars à 18 h 30 se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, les membres du Conseil Municipal de la Commune du Monteil (Haute-Loire) sous la présidence de M. Christophe PAL-Maire.

Date de la convocation : 04/03/2024

Présents : Mmes Isabelle HOSTIN, Josette COCHE, Martine ASTRUC BORREGA, Brigitte BOUCHE, Isabelle RIEU et Mrs Christophe PAL, Bernard COMPTOUR, Paul PAGES, Sylvain ACHARD. René BLANC.

Procuration(s) : Géraldine ROCHETTE à Brigitte BOUCHE, Corentin CHAMBREY à Isabelle HOSTIN, Rémy BARRY à Bernard COMPTOUR

Absent(s) non excusés/non représentés : Thierry ARENDS

Secrétaire de séance : René BLANC

Objet	PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL : RENOVATION THERMIQUE D'UN BATIMENT COMMUNAL E CENTRE BOURG POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANCE MATERNELLE
-------	--

Nomenclature : 7.8 fonds de concours

Rapporteur : Christophe PAL

La Commune du Monteil est située le long de la Loire, à une dizaine de kilomètres du cœur urbain du Puy-en-Velay. La commune dispose de plusieurs bâtiments communaux situés en centre-bourg. L'optimisation des dépenses énergétiques de ce parc immobilier fait partie des préoccupations majeures de la municipalité du Monteil.

Dans le centre-bourg, à proximité de l'Eglise, de l'Ecole et de la Mairie, un ancien bâtiment est aujourd'hui vacant.

En 2022, la municipalité avait envisagé une réhabilitation globale de ce bâtiment pour y créer plusieurs logements. Mais devant le coût élevé du projet, la Commune avait renoncé à une réhabilitation globale.

Dans une partie du bâtiment, et afin d'apporter un nouveau service aux habitants de la commune, l'idée est de procéder à une rénovation thermique d'un ancien appartement qui permettra d'accueillir une Maison d'Assistance Maternelle. Cette création est d'importance pour l'attractivité du centre-bourg et pour le maintien des effectifs de l'école communale.

Le changement des huisseries, la mise en place d'un film isolant sous la toiture, l'isolation par l'extérieur et l'intérieur amélioreront les performances thermiques de ce bâtiment et le confort des utilisateurs.

Cet investissement dans la rénovation thermique permettra à la commune de faire baisser les charges de fonctionnement liés à la consommation énergétique de ces bâtiments communaux. Ce projet contribue donc à la transition écologique et énergétique des communes de Haute-Loire.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 51 463.24 € HT.

DEPENSES PREVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Menuiseries extérieures		15 631.72 €
	Isolation extérieure		16 117.78 €
	Isolation par l'intérieur		6 612.94 €
	Toiture		13 100.80 €
	TOTAL		51 463.24 €
	ASSIETTE ELIGIBLE LEADER		51 463.24 €
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	20 585.29 €	Subvention sollicitée
	Département CAP 43	15 000.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	35 585.29 €	69 %
	Autofinancement	15 877.95 €	31 %
	TOTAL Financement	51 463.24 €	100 %

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

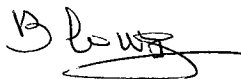
- D'APPROUVER le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- DE SOLLICITER la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme LEADER

Nombre de conseillers présents		10
Nombre de conseillers représentés		03
Nombre de suffrages exprimés		13
vote	ABSTENTIONS	00
	CONTRE	00
	POUR	13

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Les signatures figurent au registre des délibérations.

Le secrétaire de séance
René BLANC



Le Maire
Christophe PAL

